

l'agitation. Je le ferai volontiers dès que vous le jugerez utile et que vous voudrez me guider un peu.»<sup>13)</sup>

A l'instar de ce qui se passe au Barreau, des divergences, en politique, n'influent pas nécessairement sur les relations personnelles. Aussi ne s'étonnera-t-on pas de voir Norbert Metz, au moment où Edouard Thilges songeait à se retirer du ministère, prier le Ministre d'Etat de ne pas le laisser partir et de faire faire sa besogne par un cinquième directeur-général ou par un nouveau conseiller de gouvernement (Thilges insistant, il sera remplacé le 5. 2. 1870 par N. Salentiny [v. fasc. XV, p. 262]).

Parmi les lois votées pendant que Servais présidait le gouvernement, il y a lieu de citer celle du 18. 6. 1870 concernant les professions ambulantes dont l'exécution mit fin au véritable fléau que constituaient les quelque 1 500 vagabonds<sup>14)</sup> maraudant à travers le pays ou exerçant aux bords des localités quelque vague profession de chadronnier.

L'ordre chronologique nous obligerait à parler à partir du 15. 7. 1870 de l'attitude de Servais pendant la guerre franco-allemande. Mais, pour ne pas embrouiller la matière, nous préférons continuer avec l'affaire du Prince-Henri et consacrer un chapitre spécial à la guerre de 1870/71.

Donc, Emmanuel Servais qui avait si souvent consulté Fr. Majerus en matière de chemin de fer, ne songeait pas à changer d'attitude quand celui qui devait devenir en 1875 le beau-père d'Emile Servais et avec qui il avait des intérêts communs à Colmar, entra au Conseil d'administration des Chemins de Fer Prince-Henri.

C'est en cette qualité que Majerus transmet le 6. 12. 1870 à Servais une demande de la Société des Bassins du Hainaut tendant à la faire autoriser à ne construire provisoirement qu'à une voie les lignes de la Sûre et de l'Attert. Servais avait dit à Majerus que la Société pourrait commencer dans ces conditions les travaux aux bords de la Sûre, sans attendre un arrêté royal modifiant le Cahier des Charges, mais Majerus, (appuyé par le baron de Blochausen), fait savoir prudemment au Ministre d'Etat que la Société du Hainaut a pris toutes ses dispositions pour commencer les travaux à partir de Wasserbillig «dès que le Gouvernement aura bien voulu la mettre en possession de l'arrêté précité.»

Le 17. 12. 1870 Majerus fait part à Servais qu'il vient d'être avisé par Bruxelles que la tranchée de Belvaux, dont on voulait mettre les travaux en adjudication, ayant paru de trop peu d'importance, la Société du Hainaut a décidé de commencer les terrassements depuis Esch jusqu'au delà de Belvaux dès que les modifications qu'on a dû apporter au tracé seront approuvées par le Gouvernement. «Je suis persuadé, ajoute Majerus, que vous mettrez toute la diligence que comportent les difficultés politiques du moment, à obtempérer au désir de la Société du Hainaut. La mise à